Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-276

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE

portant sur

Restriction de la circulation.
Tour de France / rue Verte / le 7 juillet 2025

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'à l'occasion des épreuves du « Tour de France » sur la commune d'Isbergues, il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents

ARRÊTE

Article 1er : La circulation sera alternée sur la zone du sprint intermédiaire durant 2 heures à partir de 9H30, pour les opérations de montages des structures et durant 2 heures après le passage du véhicule de fin de course pour les opérations de démontage rue Verte à Isbergues le lundi 7 juillet 2025.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs du Tour de France.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 26 JUIN 2025

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER

Publié le 26 JUIN 2025